

Saint – Briec mercredi 18 janvier 2023

À l'attention de :
Monsieur Christian Coail
Président du Conseil Départemental
Madame Véronique Cadudal
Première Vice-Présidente en charge des solidarités

Copie Mr Giunti et Mme Rousseau en charge du suivi

Madame, Monsieur

La CFDT des Côtes d'Armor a suivi de près les travaux d'élaboration des schémas de solidarités et se félicite de l'esprit dans lequel se sont élaborés ces projets de schémas.

Nous avons participé aux ateliers par la présence de différents militants issus des différents champs professionnels concernés.

Nous avons aussi particulièrement apprécié la méthode se basant sur le Portrait Social du Département des Côtes d'Armor réalisé en préambule par L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22).

Nous avons d'ailleurs voté l'avis favorable lors de la dernière plénière du 15 décembre 2022 .

Nous tenions à vous transmettre cette contribution et observations sur le schéma de l'autonomie.

Cordialement

Le Secrétaire Général :

Jean Yves Quéré



PJ Contribution UTR22

CONTRIBUTION AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Le conseil syndical de l'Union Territoriale Cfdt : Retraités des Côtes d'Armor s'est réuni afin de pouvoir porter à la connaissance du Département quelques éléments de réflexion et observations sur le futur schéma de l'autonomie.

1. Sur les offres adaptées :

Satisfactions :

La Cfdt Retraité(e)s salue le développement d'offres adaptées à certaines pathologies telles que la maladie d'Alzheimer ou le handicap psychique.

Réserves :

Elle regrette que ces offres semblent se faire par la réaffectation de moyens d'accueil de personnes en perte d'autonomie. Ce qui fait craindre une baisse de l'offre alors que la population âgée des Côtes d'Armor doit fortement croître ces prochaines années. Le portrait social du département présenté lors du Premier rendez-vous du Schéma des Solidarités humaines indique, en effet, qu'en 2050 la population de 60 à 80 ans devrait avoir augmenté de 27 % et celle dépassant 80 ans de 103 %.

2. Sur le maintien à domicile

Au niveau Départemental

Le travail et les contributions diverses ont été intégrées au schéma départemental. La Cfdt Retraité demande une forte augmentation des aides à domicile – en rendant le métier plus attractif (revalorisations, déplacements, formation...)– et des capacités d'accueil. Nous sommes bien conscients que l'implication de tous les acteurs concernés sera nécessaire pour concrétiser la mise en œuvre du schéma et lui donner du sens.

Au niveau global

Nous sommes inquiets sur les moyens dont disposera le Département pour répondre aux besoins croissants alors même que les moyens humains et financiers font déjà cruellement défaut.

La Cfdt Retraité reconnaît que le département ne peut pas tout en l'absence d'une loi grand âge et des financements associés. Ce schéma démontre, une fois de plus, l'urgence d'une loi, maintes fois promises puis reportée, concrétisant l'effort de solidarité nationale indispensable en faveur du grand âge.